



Assistant maternel Livret d'accueil des stagiaires

Guide et bonnes pratiques
pour accueillir vos stagiaires

Une démarche professionnalisante pour l'assistant maternel

✓ Les objectifs

- > Favoriser l'accueil de stagiaires auprès des assistants maternels
- > Faire découvrir son métier, son quotidien professionnel
- > Partager ses compétences
- > Prendre du recul sur son activité, enrichir sa pratique
- > Valoriser sa pratique, reconnaissance professionnelle
- > Amener les parents à porter un autre regard sur ses compétences et sur la dimension de l'accueil individuel



Un engagement de la part de l'assistant maternel

Les questions à se poser avant d'accueillir un stagiaire :

- > Mes motivations
- > Mon organisation
- > Ma disponibilité
- > Ma capacité à me remettre en question
- > Ma capacité à me former et m'informer
- > Ma capacité à transmettre



Un cadre légal à prendre en compte

➔ Les règles administratives et responsabilités

Vis-à-vis de l'enfant et de sa famille

Obtenir l'autorisation écrite des parents quant à la présence d'un stagiaire auprès de leurs enfants

Étendre l'assurance responsabilité civile professionnelle à la présence d'un stagiaire durant les temps d'accueil

Ne jamais déléguer l'accueil ou la surveillance de l'enfant au stagiaire

Vis-à-vis du service PMI

Être agréé, avoir accueilli des enfants depuis au moins 5 ans

Avoir validé la formation obligatoire selon les modalités en vigueur

Avoir validé l'EP1 du CAP PE ou UP1 et UP3 du CAP AEPE

Informar par écrit le service de PMI* de la période de stage, au moins 1 mois avant l'accueil du stagiaire

Limiter le nombre d'accueil de stagiaire à 2 maximum par an

Le stage doit avoir une durée cumulée minimale d'une semaine

Vis-à-vis du stagiaire ou de son établissement de formation

Dépendre d'un organisme de formation

Signer une convention de stage entre le stagiaire et l'assistant maternel

Disposer d'une copie de l'assurance du stagiaire couvrant sa responsabilité civile pour les dommages qu'il pourrait causer lors de son stage

Disposer d'un certificat médical attestant que le stagiaire est à jour de ses vaccinations obligatoires et recommandées pour les professionnels de la petite enfance selon le calendrier vaccinal en vigueur, et est indemne de toute affection contre-indiquant la vie en collectivité auprès de jeunes enfants

À noter : à partir de fin 2025 les stagiaires majeurs et mineurs (âgés de 13 ans au minimum) devront fournir un certificat d'honorabilité.

* Protection Maternelle Infantile

Un projet d'accueil de stagiaire à réfléchir

➔ Déroulé du stage

EN AMONT DU STAGE

Temps préalable de rencontre et d'échange

Dégager la motivation réelle du stagiaire pour découvrir le métier, les objectifs et objectifs fixés par la formation

Informar de son mode de fonctionnement, projet d'accueil, descriptifs des différentes tâches/activités du quotidien, cadre réglementaire de l'agrément

PENDANT LE STAGE

Inclusion du stagiaire dans le quotidien avec les enfants, toujours sous la responsabilité et la présence stricte de l'assistant maternel

Faire assister le stagiaire aux activités organisées, aux temps de transmission avec les familles, aux soins des enfants, aux temps de repas, à la préparation d'un biberon, aux temps d'endormissement...

Le stagiaire occupe une place d'observateur et peut participer progressivement et selon ses compétences toujours en présence de l'assistant maternel. La présence de l'assistant maternel doit être continue car la délégation d'accueil envers le stagiaire est interdite

Laisser place aux questions/remarques pour permettre au stagiaire de faire des liens entre la pratique et la théorie. Prévoir des temps d'échange au cours de la journée (avant l'accueil des enfants, après leurs départs, pendant les temps de sieste...) pour revenir sur les temps forts de la journée

Transmettre les différentes dimensions du métier (points forts et contraintes, droits et obligations...)

Conserver un accueil de qualité des enfants et sa disponibilité pour répondre en priorité à leurs besoins

EN FIN DE STAGE

Faire un bilan de stage avec le stagiaire

Evaluer l'atteinte des objectifs

Répondre aux questions en suspens

Remplir le rapport de stage selon les documents de la formation concernée

Un métier à découvrir

➔ Principales informations du métier à transmettre

Présentation et définition du métier

Définition du métier
Assistant Maternel
Compétences attendues
Décret du 15 mars 2012

Présentation PMI et RPE*
Missions
Activités en collectif
Groupe d'Analyse des Pratiques
Formation continue

Procédures administratives liées à l'agrément

Parcours administratif
Formation
Renouvellement
Modification
Déménagement

Attestation d'agrément
Nombre d'enfants
Catégorie d'âge
Dérogation
Jour-nuit

Cadre professionnel
Obligations, engagement
et responsabilités, CCPD**
Droits
Convention collective

Cadre administratif
Contrat de travail
Autorisations
Assurances
Rémunération
Aides à l'installation/CAF

* Relais Petite Enfance

**CCPD : Commission Consultative Paritaire
Départementale

Nom Prénom :

Période de stage :

.....

Exercice professionnel

Lieux d'exercice
Domicile
MAM*
Crèche familiale

Projet d'accueil

**Sécurité et
aménagement
du logement**

Temps forts du quotidien
Arrivée/départ
Jeux/activités
Repas
Sommeil
Soins

Outils
Planning d'accueil
Cahier de transmissions
Livret d'accueil
Charte d'accueil

*MAM : Maison d'Assistants Maternels



COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Place du Quartier Blanc
67964 STRASBOURG CEDEX 9

100 avenue d'Alsace
BP 20351 - 68006 COLMAR CEDEX

www.alsace.eu